

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Mercredi 28 juin 2017

Présents

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour, Adjointe Déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux, Mairie de Boucau,
Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet
Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Conseil Régional ALPC
M. BERGE - Conseiller Régional, Délégué au Port, Conseil Régional ALPC
M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional d'Aquitaine
Mme DELAVENNE - Vice-Présidente, Communauté de communes Le Seignanx
Mme BISCACHIPY - Chef de Service, Sous-préfecture de Bayonne
M. SALDUCCI - Conseiller municipal, Mairie de Bayonne
M. CURUTCHET - Responsable Service Hygiène Sécurité, Mairie de Bayonne
M. STRULLU - Vice-Président, CCI Bayonne Pays Basque
M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque
Mme GUILLEMIN - Ville d'Anglet, Technicienne Environnement
M. LAJUSTICIA - Responsable QSE, CCI Bayonne Pays Basque
M. DE RECY - CCI Bayonne Pays Basque
Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire
Mme ALMANDOZ Ines - Mission Développement Durable, ACBA
M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne UT64, DREAL
M. GAULON - Directeur ADISSEO
Mme CLAVERIE - Animatrice QSE, TIMAC AGRO
M. GUIHARD - Directeur, MAISICA
M. AUBERT - Directeur BERGE MARITIMA
M. REAU - SOTRAMAB
M. DEVANT - Responsable Moyens généraux et industriels, DASSAULT AVIATION
M. DULAU - Vice-Président, ADALA
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
M. BOTELLA - Président, AHQSB
Mme VETTES-LANNEBRAS - Responsable QSE, LBC
M. GEISLER - Chef de Groupement, SDIS 64
M. LAGRABE - SDIS 64
M. ZION Nicolas - Service Prévision Groupement Sud-Ouest
Mme LEUENBERGER - CADE
M. PACHON - Président, CADE

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Excusés :

Mme SEGUIN Catherine - Sous-Préfète de Bayonne
M. GUIDICELLI Lucien - Sous-Préfet de Dax
M. LAPEBIE - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos
Mme TUCOULET - Service Environnement, Mairie de Tarnos
Mme LANUSSE - Chargée de mission Milieux aquatiques, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
Mme BAREILLE - Chargée de mission SAGE Adour aval, Institution Adour
M. TOULLIC Pierre - Directeur Sites Tarnos et Nantes, LBC

Documents en ligne :

Présentation de la réunion

Présentations CCIBPB

Présentation Laminoirs des Landes

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

Ordre du jour de la plénière :

- ASSEMBLEE GENERALE ASPPI
Rapport moral - vote
Rapport financier - vote
Renouvellement du bureau - vote

- ALERTES NUISANCES
Bilan de l'année 2017

- DOSSIER PORTUAIRES
Bilan du dragage 2016
Laminoirs des Landes
CELSA FRANCE

- QUESTIONS DIVERSES

Assemblée Générale de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour

Rapport moral 2016 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

Le Rapport moral relate les travaux de l'année 2016. Beaucoup d'entre vous ont contribué à ces travaux et je vous en remercie encore une fois.



Rapport moral 2016

En 2016, les travaux du SPPPI ont été répartis comme suit :

- Bureaux
 - 22 février 2016
 - 23 mai 2016
 - 21 septembre 2016
- Plénières
 - 9 mars 2016
 - 22 juin 2016
 - 24 novembre 2016
- COTECH
 - 5 février 2016
- 12 réunions préparatoires (Présidente + Animation)



Rapport moral 2016

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

Plénière du 9 mars 2016

Information sur l'enquête publique en cours : « Renouvellement de l'autorisation du dragage d'entretien du port de Bayonne et des immersions afférentes sur le territoire des communes d'Anglet, Bayonne, Boucau (64) et TARNOS (40) » - CCI Bayonne Pays Basque

Etude de zone
Rappel des travaux réalisés et résultats obtenus
Proposition du cahier des charges pour les phases 3, 4 et 5
Présentation des modalités de la mise en concurrence
Vote en vue du lancement

Plénière du 22 juin 2016

Assemblée générale de l'ASPPPI

Etude de zone
Rappel des phases 1 et 2
Marché pour l'achèvement des travaux – phases 3, 4 et 5



L'année 2016 a été largement consacrée à l'EDZ notamment à la consultation et la mise en place des phases 3, 4 et 5.

Avez-vous des questions sur le rapport moral ?

➔ **Vote du rapport moral :**

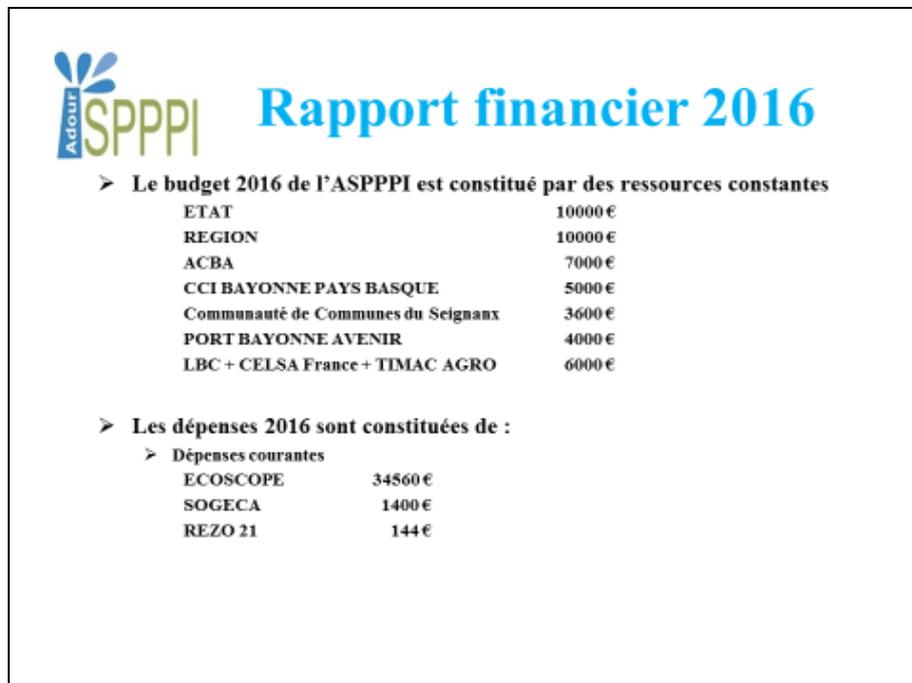
Contre 0

Abstention 0

Le rapport moral 2016 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.

Rapport financier 2016 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

Les recettes et les dépenses sont constantes pour le fonctionnement du SPPPI comme affiché à l'écran. Sur 2016, pas de dépenses autres puisque les travaux en cours pour l'étude de zone ont été réglés début 2017.



Adour SPPPI Rapport financier 2016

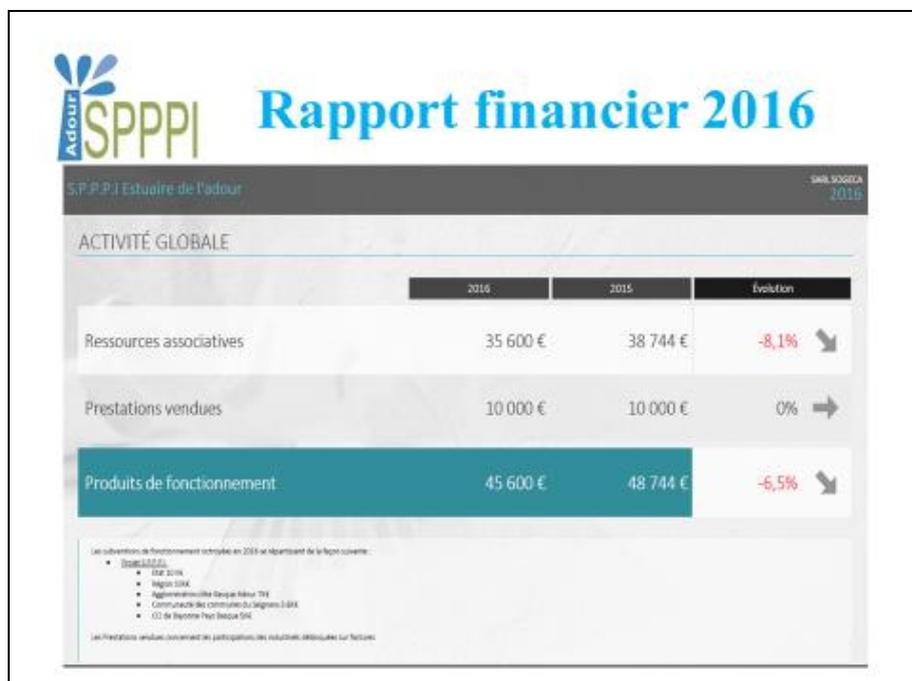
➤ **Le budget 2016 de l'ASPPPI est constitué par des ressources constantes**

ETAT	10000 €
REGION	10000 €
ACBA	7000 €
CCI BAYONNE PAYS BASQUE	5000 €
Communauté de Communes du Seignanx	3600 €
PORT BAYONNE AVENIR	4000 €
LBC + CELSA France + TIMAC AGRO	6000 €

➤ **Les dépenses 2016 sont constituées de :**

➢ **Dépenses courantes**

ECOSCOPE	34860 €
SOGECA	1400 €
REZO 21	144 €



Adour SPPPI Rapport financier 2016

S.P.P.P.I Estuaire de l'Adour

ACTIVITÉ GLOBALE

	2016	2015	Évolution
Ressources associatives	35 600 €	38 744 €	-8,1% ↘
Prestations vendues	10 000 €	10 000 €	0% →
Produits de fonctionnement	45 600 €	48 744 €	-6,5% ↘

Les subventions de fonctionnement inscrites en 2016 se répartissent de la façon suivante :

- Etat 2016
- Région 2016
- Agglomération du Seignanx 2016
- Communauté des communes du Seignanx 2016
- CCI de Bayonne Pays Basque 2016

Les Prestations vendues comprennent des participations des industriels adhérents sur factures

Avez-vous des questions sur le rapport financier ?

➔ **Vote du rapport financier :**

Contre 0

Abstention 0

Le rapport financier 2016 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.

Désignation du bureau de l'ASPPPI

Le bureau de l'ASPPPI doit être renouvelé suite à plusieurs changements.

En premier lieu, je rappelle que le mandat de Présidente que j'assurais, au titre de l'ACBA s'est achevé fin janvier 2017. L'assemblée plénière du 24 novembre 2016 avait proposé de me confier à nouveau la présidence en qualité de représentante de la commune de Boucau, jusqu'au 23 septembre 2017. Un nouvel arrêté inter préfectoral entérinant cette nomination est en cours de signature.

Suite à des départs au sein des membres du SPPPI, 3 postes sont à pourvoir au bureau pour le bon fonctionnement du SPPPI :

- Au collège des Industriels
Départ de Roland VIVANT - LBC
Candidature de Pierre TOULLIC - LBC
- Au poste de Trésorier de l'ASPPPI
Départ de Gérald PARRENO - PBA
Candidature de Etienne AUBERT - PBA
- Au poste de Secrétaire ASPPPI
Michel BOTELLA - Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne
A défaut de candidat, Michel BOTELLA propose de poursuivre

Le bureau du 11 mai dernier a voté en faveur de ces candidatures.

→ Vote du renouvellement du bureau :

Contre 1

La CCIBPB s'oppose à la candidature de M. BOTELLA. M. STRULLU précise que M. BOTELLA ayant tenu des propos diffamatoires à l'encontre de personnes de la CCI sur des faits infondés, il n'est pas possible de soutenir sa candidature au poste de secrétaire de l'ASPPPI. Ce n'est pas l'association mais M. BOTELLA qui est visé par cette opposition.

M. BOTELLA a répondu à M. STRULLU, selon ses diverses casquettes, en précisant les faits et les circonstances.

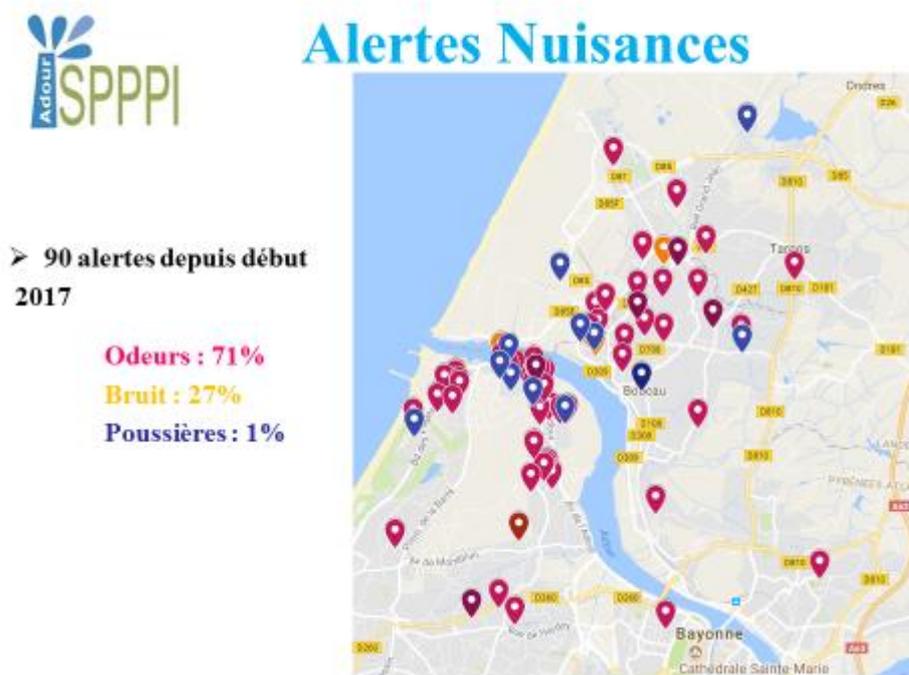
Abstention 1

Le bureau est renouvelé.

**Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour
ALERTES NUISANCES**

Présentation en ligne - Présentation Réunion

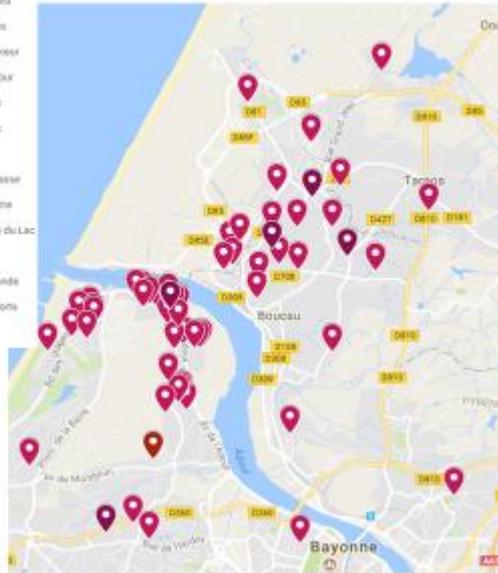
Nous avons établi un bilan à quasiment 6 mois et nous constatons que le nombre d'alertes ne diminue pas puisque nous enregistrons à ce jour 90 alertes sur 6 mois pour 140 sur l'année 2016.



Nous notons que les alertes concernant les nuisances Bruit sont en augmentation (+9% par rapport à 2016) alors qu'on a eu seulement 2 signalements pour des poussières.

- 247 Avenue de l'Adour
- 11 Allée Pissodeta
- 3 Allée des Rossignols
- 6 Allée des Rossignols
- 4 Allée de la Fontaine
- 33 Avenue Jean Jaures
- 15 Rue des Corbeilles
- 1 Rue Lise et Artaud London
- 8 Impasse de Pichepaou
- 94 Rue Georges Lassalle
- 179 Avenue de l'Adour
- 5 Allée du Chaumière Saint-Lu
- 6 Rue du Colonel Fabert
- 6 Rue Saint-Charles
- 9 Allée du Colonel Touchard
- 22 Place des Gazons
- 47 Route Severin Latappy
- 2 Passage Guy Lavignasse
- Rue Joliet Cane
- Impasse Jacques Prévert
- 5 Rue Jacques Prévert
- 38 Rue du Petit Nanot
- 21 Avenue des Arbousiers
- 19 Allée des Bois de Florenc
- 2 Allée du Rond Point
- Allée du Vallon
- 11 Rue Pierre Bernard
- 4 Allée dou Boy Bos
- 127 Allée de l'Empereur
- 229 Avenue de l'Adour
- 29 Avenue des Pins
- 25 Avenue des Pins
- 4 Allée Orize
- 7 Avenue de la Bécasse
- 14 Impasse du Platane
- 18 Rue Saint-Martin du Lac
- 1 Allée Belhama
- 22 Chemin de Lissonde
- angle nautique Sports
- 4 Rue du Duc

Nuisances Odeur



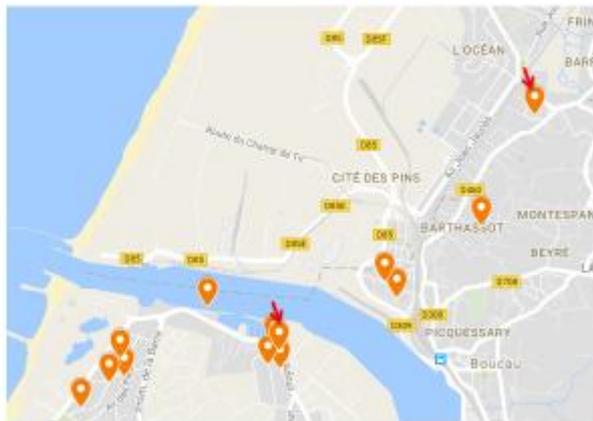
- 13 Rue Jules Verne
- 259 Avenue de l'Adour
- 11 Rue du Fraillon
- 164 Boulevard des Plages
- 6 Rue du Gal
- 217 Avenue de l'Adour
- 20 Allée des Sports
- 16 Allée des Sports
- 6 Avenue des Dunes
- 18 HLM le Vign
- 7 Allée de Pichepaou
- 15 Avenue Marechal Foch
- 33 Chemin de Petit-Bande
- 237 Avenue de l'Adour
- 2 Rue du Brise Lames
- 4 Allée dou Boy Bos
- 267 Avenue de l'Adour
- 18 Rue de Fejer Militaire
- Rue du Noroit



Nuisances Bruit

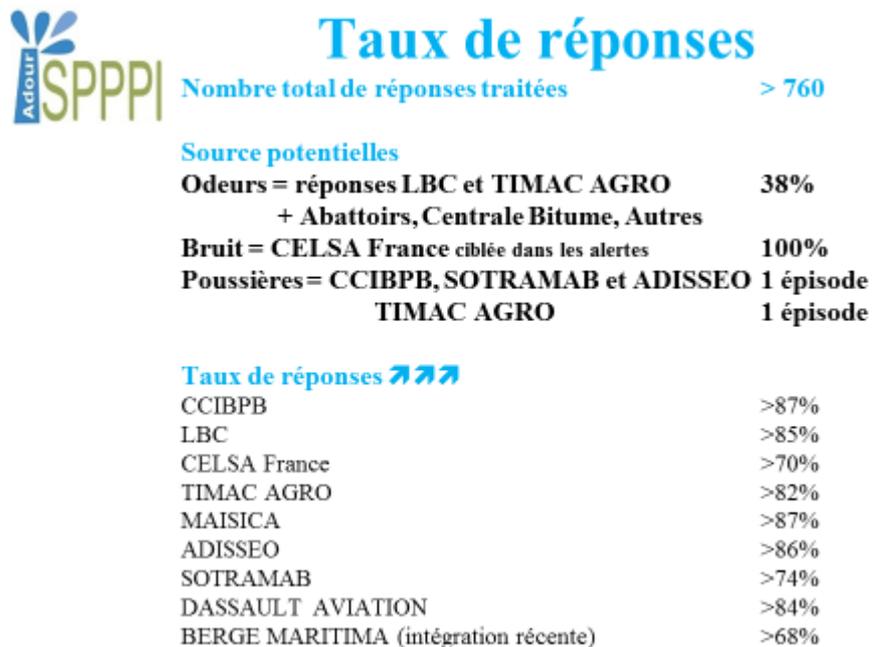
Nuisance Bruit

- 217 Avenue de l'Adour
- 2 Rue du Brise Lames
- 267 Avenue de l'Adour
- Rue du Noroit
- 21 Rue Maurice Perse
- Impasse Jacques Prévert
- Rue Maurice Perse
- 7 Avenue de la Bécasse
- 29 Avenue des Pins
- 30 Avenue de la Bécasse
- 6 Avenue des Mésanges
- 229 Avenue de l'Adour
- 5 Rue Jacques Prévert
- 38 Rue du Petit Nanot





On constate l'entrée de nouveaux riverains dans la procédure alerte, signalés dans le cadre du bas à gauche pour les Odeurs, avec la flèche rouge pour le Bruit et les Poussières.



Enfin, on note une augmentation générale du taux de réponses des industriels avec des niveaux supérieurs à 85% dans la plupart des cas.

Concernant l'identification des sources, pour les odeurs on a 38% des alertes qui ont donné lieu à une identification directe par l'industriel (LBC ou TIMAC AGRO). Pour les autres alertes, on a plusieurs pistes sans confirmation notamment les Abattoirs et une centrale bitume de DUBOS TP. Une mission a été

confiée à IRH dans le cadre de l'étude de zone pour approfondir les alertes d'un panel de riverains et rechercher les sources possibles de manière plus précise.

La plénière de la rentrée sera consacrée à l'étude de zone et présentera le dispositif spécifique aux odeurs.

Concernant le bruit, la formulation des alertes signale généralement l'entreprise CELSA France comme étant la source des bruits au niveau du déchargement des ferrailles et du fonctionnement du four. A ce jour, les rapports de l'acousticien que nous avons reçus font état de niveaux d'activité normaux à soutenus sans dépassement des seuils réglementaires.

Nous avons appris récemment que le sonomètre situé à Anglet n'était pas entretenu et de ce fait nous nous interrogeons sur la fiabilité des mesures.

Mme DEQUEKER - Ville d'Anglet

Nous avons confirmé avec l'acousticien et le sous-traitant que le sonomètre n'était pas entretenu et la Ville d'Anglet n'en avait pas l'information malgré les réunions du SPPPI et les nombreux contacts avec le Directeur du site.

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour

Pour les 2 épisodes portant sur des poussières ou fumées, les sources ont pu être identifiées, une fois chez TIMAC AGRO et une autre fois au niveau d'un déchargement pour ADISSEO.

M. GAULON - ADISSEO

La grue étant en panne, il a fallu décharger côté St Bernard avec des autorisations de la mairie.

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour

On a constaté des envois de poussière depuis les camions qui n'étaient pas bâché. Suite à l'alerte nuisances, le problème a été réglé.

M. GAULON - ADISSEO

La présence de soufre sur la route était liée au dépôt de matière sur la traverse au niveau des tracteurs. On a pu le régler dès qu'on a trouvé le problème.

M. BOTELLA - AHQSB

M. COLIBEAU CCIB nous avait fait part, en Groupe Risques Majeurs du SPPPI, d'un lavage après bâchage. Cette pratique est-elle toujours d'actualité ?

M. RAULT - SOTRAMAB

Certains produits ne supportent pas l'eau. On essaie de faire au mieux pour que les poussières ne se répandent pas. On ne peut pas passer un coup de balai sur chaque tracteur après chaque chargement. On utilise la balayeuse pour récupérer au maximum le produit déposé. Le problème de transit est exceptionnel et devrait être résolu en juillet.

M. LAJUSTICIA - CCIBPB

La présence de produit était surtout liée à la mauvaise étanchéité des camions. La flotte a été renouvelée et la situation s'est nettement améliorée.

M. AUBERT - BERGE MARITIMA

Concernant CELSA France, il serait intéressant de distinguer les sources portuaires de celles qui proviennent de l'entreprise.

M. DUBERT - DREAL

L'acousticien est en train d'établir un plan de corrélations entre le sonomètre du pont roulant et celui d'Anglet. Il semblerait qu'il n'y ait pas de dérives.

M. AUBERT - BERGE MARITIMA

En tant que manutentionnaire, nous recevons un rapport très précis des relevés de bruit.

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour

Dans le cadre de l'étude de zone, on devait recevoir les données pour traitement par ANTEA. On n'a toujours rien reçu et malgré de nombreuses relances, nous n'obtenons aucune réponse de l'entreprise. En Mairie, nous avons reçu des demandes de l'entreprise pour des projets. Nous avons rappelé nos attentes concernant le bruit mais pas de réponse non plus.

Mme DEQUEKER - Ville d'Anglet

J'avais obtenu la pose du sonomètre en 2007 lorsque j'étais Présidente du SPPPI qui nous permettait de connaître l'ambiance sonore sur le quartier depuis 10 ans. On a découvert qu'il ne fonctionnait pas correctement depuis 3 ans.

M. TERRASSE nous a indiqué que l'entreprise installerait un nouveau sonomètre.

M. DUBERT - DREAL

La ville d'Anglet a signé une convention ces derniers jours. Le sonomètre sera installé au mois de juillet.

M. ARDIACO - ADALA

On n'a plus le rapport environnemental émis annuellement par CELSA France.

M. DUBERT - DREAL

Ce rapport est toujours émis et adressé à l'administration.

M. ARDIACO - ADALA

Par le passé, il était transmis aux associations.

Le fonctionnement de l'aciérie, notamment le bruit de chargement de la trémie se passe la nuit.

M. DUBERT - DREAL

L'aciérie a toujours fonctionné la nuit.

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour

En bureau du SPPPI, il a été convenu de demander une rencontre avec l'entreprise.

M. BOTELLA - AHQSB

On est bien informé des horaires d'activité de l'entreprise surtout quand la porte Est reste ouverte.

Le Conseil National du Bruit vient de rendre son rapport sur le coût social du bruit qui s'élève à 57 milliards d'euros.

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour

Une mission sur le bruit est prévue dans l'étude de zone.

Concernant les poussières, je siège au conseil d'administration d'ATMO. Des actions seront mises en place prochainement.

Concernant les odeurs, nous travaillons avec ATMO également pour une formation du jury de nez.

M. GUILHARD - MAISICA

Dans le cadre de sa démarche ISO 140001, MAISICA souhaite lancer une étude sur les émissions de nuisances et notamment des poussières.

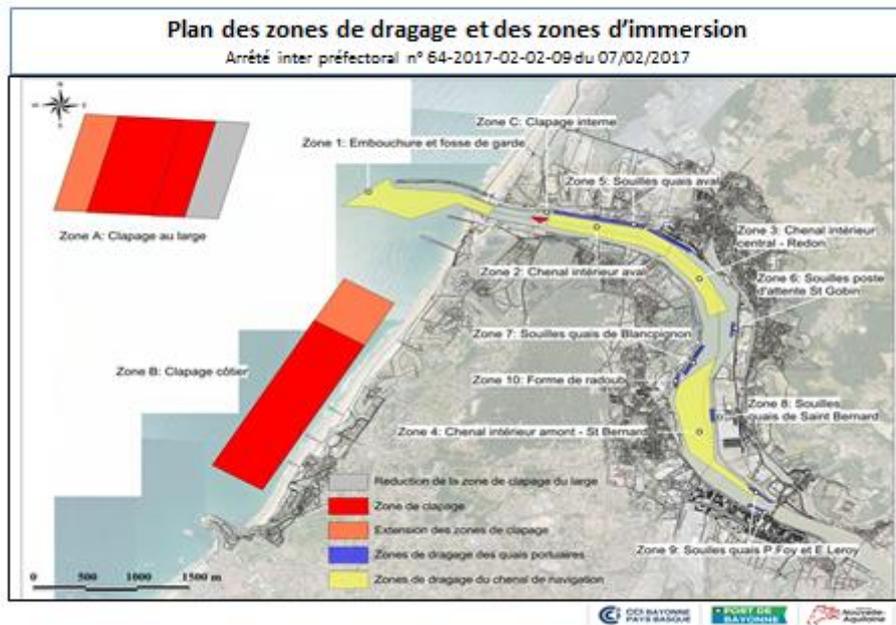
CCI BAYONNE PAYS BASQUE Bilan dragage 2016

M. DE RECY

Présentation en ligne - CCIBPB Bilan Dragage 2016

Quelques diapositives extraites des présentations :

BILAN DES DRAGAGES CLAPAGES 2016



Volumes dragués et clapés en 2016

		Volumes dragués		Volumes clapés	
Sable	Embouchure	389 615 m ³	Zone côtière	378 070 m ³	
			soit	97%	
Vases	Chenaux intérieurs et souilles	191 450 m ³	Zone du large	187 949 m ³	
			Zone interne	3 501 m ³	
Total		581 065 m ³	Total	581 065 m ³	

Bilan de l'année 2016 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne

Intérêt	Bilan 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les période de dragage à l'embouchure pour permettre le clapage côtier. • Diminution des volumes dragués. • Diminution des volumes clapés en zone interne. • Accès des navires de 20 000 tonnes 365 jours par an. 	<ul style="list-style-type: none"> • 97 % des sables clapés, 378 000 m³ contre 169 000 m³ en moyenne entre 2009 et 2015. • 581 000 m³ contre en moyenne 772 000 m³. • 3 500 m³ contre 59 000 m³ en moyenne . • Aucune limitation de tirant d'eau d'accès en 2016.



Etude des macro-invertébrés benthiques et modélisation numérique morpho sédimentaire des zones de dragage

- ❖ Contrat de recherche d'une durée de 3 ans établi en Janvier 2015 entre la CCI BPB et CASAGEC INGENIERIE
- ❖ Objectif: Appréhender l'impact des dragages en mode actualisé sur les habitats benthiques de substrat meuble
 - Décrire et évaluer les habitats benthiques de substrat meuble
 - Comprendre les processus morpho-sédimentaires entrant en jeu sur les zones de dragage
 - Appréhender plus finement les impacts des dragages sur la macrofaune benthique de substrat meuble suite à l'arrivée de la drague à poste
 - Optimiser les plans de dragage
- ❖ Moyens mis en œuvre:
 - Analyses saisonnières des communautés macrobenthiques
 - Suivi des caractéristiques morpho-sédimentaires des habitats benthiques
 - Suivi physico-chimique de la qualité du milieu
 - Modélisation numérique morpho-sédimentaire au niveau des zones de dragage



Perspectives 2017

- Poursuivre le dragage en appliquant ce nouvel arrêté et en répondant aux différentes demandes en matière de suivis et d'études.
- Poursuivre les clapages côtiers afin de préserver le trait de côte.
- Effectuer une étude sur la faune piscicole aspirée par la drague et poursuivre celle sur la macrofaune benthique de substrat meuble.
- Présenter mensuellement au public les opérations de dragage à travers le site internet du port de Bayonne et annuellement aux associations par le biais d'une présentation au S3PI et au SAGE.

ETUDE DE L'IMPACT MICROBIOLOGIQUE DES OPERATIONS DE CLAPAGE DU PORT DE BAYONNE

ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION
❖ ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL AUTORISANT LES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU PORT DE BAYONNE ET DES IMMERSIONS AFFÉRENTES SUR LES COMMUNES D'ANGLÈT, BOUCAU ET TARNOS DU 07/02/2017

 • MODES DE DRAGAGE

	ARRÊTÉ 2004 -2014	ARRÊTÉ DU 07/02/2017
VOLUMES DRAGUÉS	950 000 M ³ /AN DONT : <ul style="list-style-type: none"> • 750 000 M³ DE SABLES (EMBOUCHURE + FOSSE DE GARDE) • 200 000 M³ DE SABLES ET DE VASES (SOUILLES + CHENAUX INTERNES) 	1 025 000 M ³ /AN DONT: <ul style="list-style-type: none"> • 500 000 M³ DE SABLES (EMBOUCHURE + FOSSE DE GARDE) • 525 000 M³ DE SABLES ET DE VASES (SOUILLES + CHENAUX INTERNES)
ZONES DE DRAGAGE	9 ZONES	12 ZONES (AJOUT FORME DE RADOUB, DIVISION DE LA ZONE 9 EN 2 SOUS ZONE PAR QUAI ET AJOUT DE LA SOUS ZONE 5.1 SOUILLE DE MAÏSICA)
MODE DE DRAGAGE	2 CAMPAGNES PAR AN (MARCHÉ PUBLIC)	DRAGAGE POTENTIEL « TOUTE L'ANNÉE » ENTRE SEPTEMBRE ET JUIN INCLUS
MOYEN DE DRAGAGE	DRAGUE ASPIRATRICE EN MARCHÉ (DAM) DRAGUE À BENNE (DAB)	DRAGUE MIXTE HONDARRA (ÉLINDE / BENNE)

ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION
❖ ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL AUTORISANT LES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU PORT DE BAYONNE ET DES IMMERSIONS AFFÉRENTES SUR LES COMMUNES D'ANGLÈT, BOUCAU ET TARNOS DU 07/02/2017

 • MODES DE CLAPAGE

	ARRÊTÉ 2004 -2014	ARRÊTÉ DU 07/02/2017
ZONES D'IMMERSION	A: ZONE DE LARGE B: ZONE CÔTIÈRE C: ZONE INTERNE	A :EXTENSION VERS L'OUEST ET SUPPRESSION PARTIE EST B: EXTENSION VERS LE NORD-EST C: IDEM ARRÊTÉ PRÉCÉDENT
PRODUITS IMMERGÉS	A : SABLES + VASES B : SABLES DE L'EMBOUCHURE C : SABLES + VASES	A ET B: IDEM ARRÊTÉ PRÉCÉDENT C: SÉDIMENTS DU CHENAL ET DE LA SOUILLE SAINT-BERNARD (ZONES 4 ET 8)

ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION
❖ ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL AUTORISANT LES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU PORT DE BAYONNE ET DES IMMERSIONS AFFÉRENTES SUR LES COMMUNES D'ANGLLET, BOUCAU ET TARNOS DU 07/02/2017

 • MODES DE CLAPAGE

	ARRÊTÉ 2004 -2014	ARRÊTÉ DU 07/02/2017
MODES IMMERSION ZONE A	-	4 CASIERS PRINCIPAUX DIVISÉS EN 4 SOUS-CASIERS - CASIERS À L'EST : MATÉRIAUX À DOMINANCE SABLEUSES - CASIERS À L'OUEST MATÉRIAUX À DOMINANCE VASEUSES CLAPAGES ALTERNATIFS SUR CHACUN DES CASIERS ET SOUS-CASIERS
MODES IMMERSION ZONE B	EN MOYENNE 395 000 M ³ DE SABLE DRAGUÉ À L'EMBOUCHURE SUR LES 7 DERNIÈRES ANNÉES POUR 169 000 M ³ CLAPÉS EN ZONE CÔTIÈRE	400 000 M ³ DE SABLE DRAGUÉ À L'EMBOUCHURE DANS LA LIMITE DES BESOINS POUR L'ENTRETIEN DU CHENAL. CLAPAGES DANS TOUTE LA ZONE AUTORISÉS D'OCTOBRE AU 15 MAI ET DANS LE TIERS OUEST DU 15 MAI AU 30 JUIN ET EN SEPTEMBRE

ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION
❖ ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL AUTORISANT LES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU PORT DE BAYONNE ET DES IMMERSIONS AFFÉRENTES SUR LES COMMUNES D'ANGLLET, BOUCAU ET TARNOS DU 07/02/2017

 • MODES DE CLAPAGE

	ARRÊTÉ 2004 -2014	ARRÊTÉ DU 07/02/2017
MODES IMMERSION ZONE C	COURANT DE JUSANT ÉTABLI DÉBLAIS CONSTITUÉS DE VASES DE ST BERNARD UNIQUEMENT (SABLE ET SABLE-VASARD EXCLUS) IMPOSSIBILITÉ DE CLAPER À L'EXTÉRIEUR DU PORT (CONDITIONS DE MER) MOYENNE 59 400 M ³ SUR LES 7 DERNIÈRES ANNÉES AVEC UN MAXIMUM DE 158 000 M ³ EN 2010	Hs > 2,0M COURANT DE JUSANT ÉTABLI VOLUME MAX: 50 000 M ³ /AN LIMITATION À 1 CLAPAGE PAR JOUR CALENDRIER D'UTILISATION PAR ZONE EN FONCTION DES DATES ET DES PROFONDEURS 3 500 M ³ EN 2016

ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION

❖ ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL AUTORISANT LES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU PORT DE BAYONNE ET DES IMMERSIONS AFFÉRENTES SUR LES COMMUNES D'ANGLÈT, BOUCAU ET TARNOS DU 07/02/2017

• MESURES POUR ÉVITER LES INCIDENCES

- ADAPTATION DU CALENDRIER AUX REGARDS DES ENJEUX IDENTIFIÉS :
 - PASSAGE MIGRATEUR AMPHIBALIN (DÉCEMBRE – MARS)
 - CARACTÈRE TOURISTIQUE ET BALNÉAIRE DU SITE (JUILLET –AOUT)

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Dragage	Aspiration												
	Benne												
Clapage	Large (L)												
	Cote (R)												
	Marina (C)												

- TOUS TYPES D'OPÉRATIONS AUTORISÉS
- ARRÊT TOTAL DES OPÉRATIONS
- LIMITATION : 1 CLAPAGE PAR JOUR, EN ZONE INTERNE, VASE PROVENANT DES ZONES 4 ET 8 SI LES CÔTES D'EXPLOITATION NE SONT PAS ATTEINTES
- DRAGAGE PAR ASPIRATION À L'EMBOUCHURE ET SUR LA ZONE D'ÉVÉNÈGE DE SAINT BERNARD SI LES CÔTES D'EXPLOITATION NE SONT PAS ATTEINTES
- CLAPAGE DES SABLES PROVENANT DE LA FOSSE DE GARDE DANS LE TIERS OUEST DE LA ZONE CÔTIÈRE

ETUDE DE L'IMPACT DES CLAPAGES DE SABLE EN ZONE CÔTIÈRE SUR LES PLAGES D'ANGLÈT

❖ CONCLUSIONS

- EN CONSIDÉRANT LA PLUS GRANDE CONCENTRATION MESURÉE DANS LE PUIS DE DRAGUE (2UFC/g) LORS DE 30 PRÉLÈVEMENTS ET QU'ELLES QUE SOIENT LES CONDITIONS SIMULÉES (36 SCÉNARIOS), L'IMPACT DANS LES ZONES DE BAINS RESTE FAIBLE (< 1 UFC / 100 ML).
- LA DISPERSION DES PANACHES MICROBIOLOGIQUES DÉPEND PRINCIPALEMENT DES COURANTS GÉNÉRÉS PAR LA MARÉE,
- DE MANIÈRE GÉNÉRALE, L'IMPACT EST MAXIMAL POUR LES MARÉES DE VIVE-EAU LORSQUE LES CLAPAGES SONT RÉALISÉS DANS LES PETITS FONDS (P1, P3 ET P5),
- LA FORCE ET L'INTENSITÉ DU VENT PEUT AVOIR UN LÉGER IMPACT SUR LE TRANSPORT DES PANACHES MICROBIOLOGIQUES,
- POUR LES POINTS DE CLAPAGES CONSIDÉRÉS, LES PLAGES LES PLUS IMPACTÉES SONT SITUÉES ENTRE MARINELLA ET LA MADRAGUE.

CCI BAYONNE PAYS BASQUE | PORT DE BAYONNE | Nouvelle-Aquitaine | PLÉNIÈRE DU 28/06/2017 | SPPPI

ETUDE DE L'IMPACT DES CLAPAGES DE VASE EN ZONE DU LARGE SUR LES PLAGES NORD

❖ INFLUENCE DE L'ACCUMULATION DES CLAPAGES SUR L'IMPACT AU NIVEAU DES ZONES DE BAIN

- SIMULATION DU SCÉNARIO LE PLUS DÉFAVORABLE (SCÉNARIO D2 AU NIVEAU DU POINT 6) PENDANT 2 SEMAINES DE TRAVAIL (6H-18H DU LUNDI AU SAMEDI)
 - CONCENTRATION MAX : 0,38 UFC/100 ML (VALEUR SIMILAIRE À CELLE DU TABLEAU PRÉCÉDENT POUR UNE SEULE JOURNÉE DE TRAVAIL - CONCENTRATION MAX : 0,36 UFL/100 ML)
 - LES ZONES DE BAINS SONT PLUS IMPACTÉES LORSQUE LES COEFFICIENTS DE MARÉE SONT FORTS (>95)
 - ⇒ PAS D'IMPACT D'À L'ACCUMULATION DES CLAPAGES

LA SITUATION SIMULÉE EST PÉNALISANTE CAR AVEC LE NOUVEL ARRÊTÉ :

- IL EST IMPOSÉ D'ALTERNER LES POINTS D'IMMERSION (LES CLAPAGES DE LA SIMULATION SE FONT EN 1 SEUL POINT DURANT 2 SEMAINES),
- LA ZONE DE CLAPAGE SERA DÉCALÉE VERS L'OUEST.

CASAGEC INGENIERIE

Questions-Réponses

- M. BOTELLA : le Préfet a indiqué que vous pourrez présenter le bilan au SPPPI et aux associations. Les vases draguées sont susceptibles d'être chargées en d'autres polluants que les bactéries et sont rejetées devant les plages.
- M. DE RECY : seuls les sables sont clapés en zone côtière. La deuxième étude traite des vases clapés au large.
- M. BOTELLA : L'ARS demande une analyse des vases entre les 2 digues alors qu'il y a une interdiction de baignade. C'est surprenant. De plus, il faut noter que l'interdiction n'est pas respectée.
- Mme LEUENBERGER: Les études ont été payées par la CCI ?
- M. BERGE : On ne peut pas être tout le temps dans la suspicion. Au début, on nous a dit que ces études allaient permettre à la CCI de vendre le sable dragué. Ces études ont été demandées par les associations et sont co-financées par la Région notamment. On met tout sur la table. Les données sont publiques et présentées en SPPPI. Avec ce raisonnement, les industriels pourraient remettre en question les résultats de l'étude de zone.
- M. PACHON : On se demande pourquoi M. BERGE s'énerve. On demande simplement une copie du dossier.
- M. BERGE : On n'est pas là pour jouer ce jeu de rôle. Il y avait de la suspicion dans la question et tout le monde l'a compris. On n'est pas là pour se donner une tribune politique mais pour faire avancer l'environnement du Port.
- M. BERGE : La qualité des eaux de baignade est surveillée par l'ARS. La ville d'Anglet a également mis en place un autre contrôle avec une analyse tous les matins. Nous venons d'obtenir une certification pour la qualité des eaux de baignade sur Anglet.

M. DE RECY - CCI BPB

Le nouvel arrêté préfectoral a été obtenu en février 2017. Il permet draguer 1025000m³ de volume autorisé (moins de sable plus de vase) pour 950000m³ auparavant. Moins de zones (des zones séparées car pas homogènes). Un dragage mixte et toute l'année.

La zone côtière de clapage a été étendue au nord-est. Celle du large a été étendue vers l'ouest et réduite vers l'est.

Les zones internes d'immersion ne permettent de claper que des sédiments issus du chenal et de la souille de St Bernard.

En zone du large, on clape des sédiments de typologie similaire à celle du fond local.

En zone interne, les restrictions sont plus importantes, 50000m³ par an avec un seul clapage par jour.

Les analyses de la qualité des sédiments seront menées 2 fois par an à partir de cette année (au lieu de 1 fois auparavant). Aucun dépassement n'a été relevé en 2016.

→ M. BOTELLA : Ces résultats sont rassurants car le fonctionnement de la STEP de Boucau laissait à craindre des pollutions au niveau des sédiments.

→ Mme THEBAUD : Les permis de construire sont suspendus et des systèmes sont mis en place pour améliorer le fonctionnement de la STEP.

→ M. BOTELLA : On a aussi le souci pour le contribuable de lier le dragage au déchaussement des quais et des piliers de ponts sur Bayonne.

→ M. DE RECY : Les volumes annoncés à l'arrêté sont des volumes maximum. En bilan, on note que les quantités draguées vont en diminuant. La drague à demeure permet de limiter les surdragages. On ne devrait pas avoir de dégradation sur les parties amont si toutefois on pouvait affirmer que ces phénomènes peuvent être liés au dragage.

→ M. DULAU : Après quelques mois de fonctionnement comment la drague vieillit-elle ?

→ M. DE RECY : La drague se porte bien. On n'a pas eu de surprise sur la qualité de la drague.

→ M. MARTY : Il faut ajouter aussi qu'avec un budget maîtrisé, on a aussi une satisfaction des clients, usagers du port qui ont besoin d'un tirant d'eau suffisant.

→ M. BERGE : L'observatoire de l'estuaire de l'Adour reprend son activité avec le suivi environnemental de l'estuaire de l'Adour ainsi que le développement des activités d'énergies marines renouvelables. On viendra présenter le programme de travail en SPPPI.

→ M. BOTELLA : Il y a un comité de suivi du dragage. Les associations y sont-elles invitées.

→ M. DE RECY : Le dragage fait l'objet d'un comité de suivi, demandé par la DDTM, dont les associations ne font pas partie mais ce n'est pas de la volonté de la CCI.

→ M. BERGE : L'OEA est un outil au service du territoire porté par la CAPB et la Région Nouvelle Aquitaine en lien avec les enjeux locaux, d'assainissement, d'exploitation du port et de développement des énergies marines renouvelables avec un fort potentiel local pour l'énergie houlo-motrice.

→ M. BOTELLA : En tant qu'association, dans le cas d'observation d'une pollution, peut-on faire un prélèvement et faire analyser par l'OEA puisqu'il s'agit ici d'argent du contribuable.

→ M. BERGE : Je propose qu'on en reparle au moment de la présentation de l'OEA avec des propositions de la part des associations. On a connaissance de problématiques avec des rejets aux émissaires sans qu'on puisse remonter à la source.

→ M. BOTELLA : On a eu le cas du rejet autorisé par la Préfecture 40 pour la vidange du fond de la STEP de Tarnos qui nous pose question vis-à-vis de la considération apportée à l'écosystème Adour. Il y a le réseau du SYDEC. Comment TURBOMECA utilise ce réseau en tant que soumis au contrôle RSDE ? Qu'est-ce qui s'y rejette ?

→ Mme THEBAUD : Les services de la CAPB sont en train de se mettre en place avec une forte conscience de ces enjeux.

LAMINOIRS DES LANDES

M. NOUGER Nicolas - Cabinet NOUGER



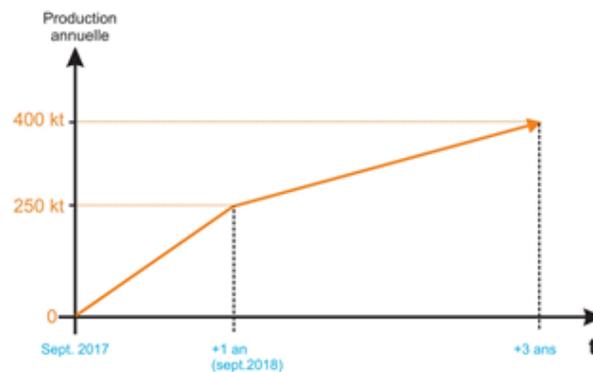
RAPPELS – NOUVEAU CONTEXTE

- Site autorisé par arrêté préfectoral « ICPE » en date du 23/07/2009
- Autorisation accordée à LAMINOIRS DES LANDES – Groupe BELTRAME (Italie)
- Bâtiments achevés en 2012
- Pas de démarrage de la production: cause? Chute du marché des produits concernés
- **2017** – Rachat du site LAMINOIRS DES LANDES par :
Hierros Añon (Espagne) + **Sipro Stahl** (Suisse)
Directeur du site: M. Inazio Fachado Arrieta
- Démarrage de la production: **troisième trimestre 2017**



VOLUME D'ACTIVITE

- Capacité de production : 400 000 tonnes/an de tôles fortes
- Evolution de la production:



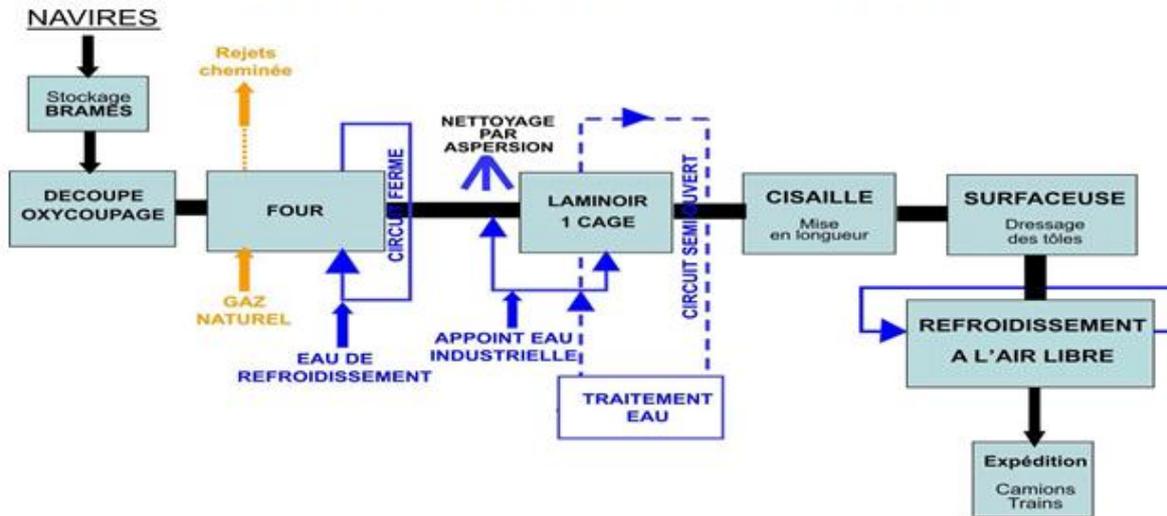
- **Personnel/Emplois: ~ 100 salariés + 50 emplois indirects**



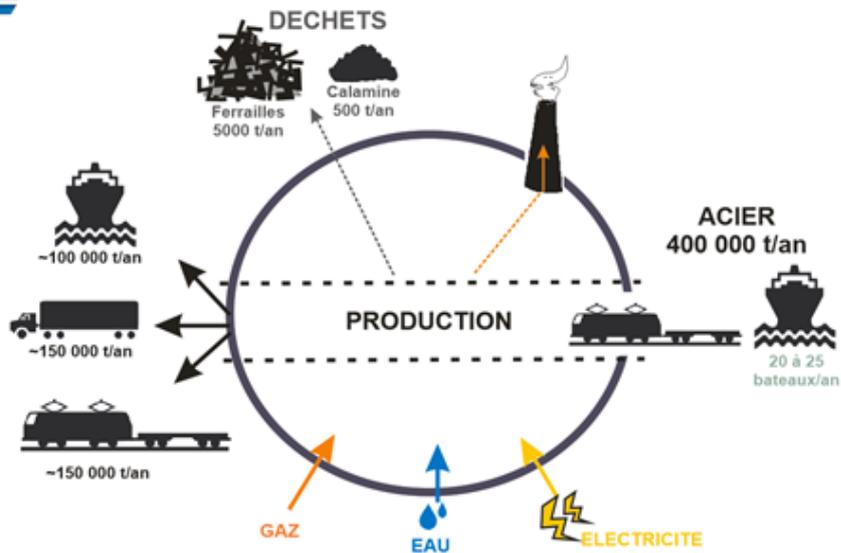
PROCEDE INDUSTRIEL

Transformation "3/1" :

Brames de 30 tonnes et de 260 mm => Tôles de 10 tonnes et de 10 à 150 mm



TRAFIC-BILAN PHYSIQUE / MATIERE



Questions-Réponses

→ M. BOTELLA : M. BOTTENE nous avait fait une présentation d'une matinée sur l'activité en Groupe Risques / S3PI. On avait posé la question du contrôle de la radioactivité à l'arrivée des brames. Qu'en est-il ?

La cheminée va rejeter plus de 30000T/an de CO2. On n'est pas dans les meilleures techniques disponibles. Quelles conséquences en termes de santé publique ? Y-a-t-il un projet de captage de CO2 (qui existe en Europe du Nord).

→ M. NOUGER : Le site vient d'être repris. Je ne peux pas répondre sur les positionnements techniques. Pour la radioactivité, il y a contrôle au départ et à l'arrivée sur le Port.

→ M. BOTELLA : On avait évoqué la récupération des eaux de pluie et la surverse au réseau d'égouts de la zone qui débouche dans l'Adour.

→ M. NOUGER : Le site est soumis à des valeurs de rejets dans le cadre de son arrêté préfectoral. Des bassins de récupération des eaux sont en place.

→ M. DUBERT : L'objectif est de recycler au maximum dans le process. Tout ce qui sortira du site sera soumis à des normes de rejet.

→ M. BOTELLA : Si le LDL peut aider la zone à se doter d'un réseau de traitement des eaux ce serait une véritable avancée.

→ M. DUBERT : L'étude de zone doit apporter des éléments. L'arrêté préfectoral impose de répondre aux exigences du BREF Laminage à chaud.

→ M. DULAU : Le bruit est-il pris en compte ?

→ M. DUBERT : L'arrêté préfectoral traite le bruit.

→ M. NOUGER : L'entreprise va fonctionner 7j/7 en 5 postes. Concernant le bruit, des études en modélisation avait permis de définir les mesures pour les parois et les niveaux d'émergence.

→ M. MARTY : Les investissements pour l'aménagement du site sont allés au-delà des obligations. ANON est dans le même état d'esprit.

→ M. DULAU : Il y a l'aspect conception mais aussi l'exploitation comme on le voit avec CELSA France.

→ M. MARTY : Les conditions de fonctionnement seront différentes. On part sur un principe de confiance avec l'industriel et de respect de ses obligations.

→ M. BOTELLA : On voudrait avoir le bilan écologique global de ce type de production.

Mme THEBAUD

Pour information, certains d'entre nous ont reçu un mail d'enquête de l'ONG France Nature Environnement. Le SPPPI est un lieu de débat. A ce titre, nous ne répondrons pas à ce sondage.

Je vous remercie et je vous souhaite un bel été.